

COMPTE RENDU DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes du Molay-Littry sur la convocation qui leur a été adressée par Patrick THOMINES, le Président.

Date de convocation : le 17/07/2020

Date d'affichage : le 17/07/2020

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 82

Présents : BAUDA Alain (Aure-sur-Mer) ; PESQUEREL Yohann (Balleroy-sur-Drôme) ; LAUNAY Philippe (Blay) ; PAIN Daniel (Bricqueville) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; FAUVEL Michel (Canchy) ; HEBERT Noémie (Cardonville) ; SURET Nelly (Cartigny l'Épinay) ; CHICOT Alexandre (Castillon) ; THOMINES Patrick (Colleville-sur-Mer) ; VIEL Catherine (Colombières) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en-Bessin) ; LEROY Fabienne (Crouay) ; VOISIN Marine (Deux-Jumeaux) ; CORNIERE Alain (Etreham) ; GERVAIS Alain (Formigny-La-Bataille) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; LEFRANC Jean-Marc (Grandcamp-Maisy) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) ; MADELAINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; GELHAY Simone (Grandcamp-Maisy) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; MALHERBE Sonia (Isigny-sur-Mer) ; LECHIEEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; VASSELIN Françoise (Isigny-sur-Mer) ; LEVEQUE Anthony (Isigny-sur-Mer) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) ; CORBEAUX Francis (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; PICANT Monique (La Folie) ; FOLLIOU Richard (Le Breuil-en-Bessin) ; BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry) ; LECOINTRE Camille (Le Molay-Littry) ; GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquet) ; DUMONT Alain (Le Tronquet) ; DEFONTENAY Thierry (Lison) ; BONHOMME Savanna (Litteau) ; JORET Daniel (Longueville) ; GUIBET Jean-Noël (Maisons) ; DEBAYEUX René (Monfréville) ; COURCHANT Albert (Montfiquet) ; POTTIER David (Mosles) ; SCELLES François (Noron-La-Poterie) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; MARTIN Jean (Planquery) ; LECORDIER Nicolas (Rubercy) ; DORAND Erick (Sainte-Marguerite d'Elle) ; LECONTE Emmanuelle (Sainte-Marguerite d'Elle) ; CATHERINE Catherine (Sainte-Honorine de Ducey) ; LE MOIGNE Denis (Saint-Germain du Pert) ; MADOUASSE Denis (Saint-Laurent sur Mer) ; SURET Erick (Saint-Martin de Blagny) ; LEPELLETIER Serge (Saint-Paul du Vernay) ; PACARY Christophe (Saint-Paul du Vernay) ; HOUYVET Marcel (Saint-Pierre du Mont) ; DEWAELE Aurore (Saon) ; AIMABLE Benoit (Surrain) ; RENAUD Frédéric (Tour-en-Bessin) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; DUFOUR Mireille (Trévières) ; PERIOT Loïc (Trévières) ; PACARY Bernard (Trungy) ; DE BELLAIGUE Antoine (Vierville-sur-Mer).

Absents et absents excusés :

DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin) ; GRANGER Michel (Balleroy-sur-Drôme) ; D'ANDIGNE Gérard (Bernesq) ; MARION Virginie (Englesqueville-La-Percée) ; BLESTEL Brigitte (Géfosse-Fontenay) ; GOUYE Aurélie (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Louis (Le Molay-Littry) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville en Bessin) ; BEAUSIRE Marc (Saint-Marcouf du Rochy) ; LARSONNEUR Bruno (Sallen) ; SEBERT Pierre (Saonnet)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

D'ANDIGNE Gérard a donné pouvoir à PAIN Daniel (Bricqueville) ; GRANGER Michel a donné pouvoir à Michel FAUVEL (Canchy) ; LEGRAND Dominique a donné pouvoir à Cédric POISSON (Cormolain) ; GOUYE Aurélie a donné pouvoir à Eric BARBANCHON (Isigny-sur-Mer) ; BEAUSIRE Marc (Saint Marcouf du Rochy) est suppléé par GARGOWITSCH Karine ; SEBERT Pierre (Saonnet) est suppléé par VINCENT Hubert

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election des représentants aux commissions extérieures.

- a. *Parc Naturel du Cotentin & du Bessin,*
- b. *Syndicat Mixte Bessin urbanisme,*

- c. *Collectea,*
- d. *Groupe d'Action Local (GAL),*
- e. *Association de Développement territorial Local du Bessin (ADTLB),*
- f. *SDEC Energie et Commission consultative pour la transition Energétique,*
- g. *SIARB,*
- h. *Comité National d'Action Sociale (CNAS),*
- i. *Hisséo la Normandie,*
- j. *Calvados Attractivité,*
- k. *Mission locale du bocage au Bessin,*
- l. *IngéEAU,*
- m. *Comité consultatif de la réserve de Cerisy la Forêt,*
- n. *Syndicat Mixte pour l'Informatisation des collectivités (SMICO),*
- o. *Le Pôle Métropolitain.*

2. Composition de la Commission d'Appel d'Offre.

3. Evolution de la délibération sur la composition du Bureau.

4. Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents.

5. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

Le Président ouvre la séance et sollicite l'approbation des deux Procès-verbaux du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom en date du samedi 11 juillet 2020. A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé les deux procès-verbaux.

Le Président nomme le secrétaire de séance, Monsieur Albert COURCHANT, Maire de Montfiquet.

Le Président propose à l'Assemblée le report du point numéro 3, celui-ci sera abordé au Conseil Communautaire du 24 septembre 2020.

1. Election des représentants aux commissions extérieures.

a. Parc Naturel du Cotentin & du Bessin

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel du Cotentin et du Bessin est chargé de mettre en œuvre la Charte. Dans le cadre fixé par celle-ci, il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ces partenaires.

« Ses domaines d'action sont :

- protéger le patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer à un développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche ».

Le Syndicat Mixte gère la marque collective « Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ».

18 communes d'Isigny-Omaha Intercom sont adhérentes au Syndicat Mixte :

Bernesq, Bricqueville, Canchy, Colombières, Formigny, Géfosse, Grandcamp, Isigny, La Cambe, Lison, Longueville, Mandeville, Osmanville, Rubercy, Saint Germain du Pert, Saon, Saonnet, Trévières.

En conséquence, le Conseil Communautaire doit désigner 1 représentant pour le Parc qui siègera au Comité Syndical.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, désigne Madame Mireille DUFOUR comme représentante qui siègera au Comité Syndical du Parc.

Vote unanime.

b. Syndicat Mixte Bessin urbanisme

Il est rappelé que le Syndicat Mixte Bessin Urbanisme a pour objet :

1. L'élaboration, l'approbation, la mise en œuvre, le suivi, la modification et la révision du Scot Bessin.
2. Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme, par le biais des EPCI, pour le compte des communes, membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants en vertu des habilitations qui lui ont été données.
3. Accompagner les collectivités compétentes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUI...)
4. Depuis 2018, le syndicat mixte porte un plan climat (PCAET) structuré autour de 90 actions prioritaires pour faire du Bessin un véritable territoire de transition.
5. Enfin, à la demande des 3 intercommunalités membres, Bessin urbanisme porte depuis 2018 des études relatives au transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) et une AMO chargée d'aider les communautés de communes à définir leurs systèmes d'endiguements.

Il est composé de 3 communautés de communes :

- La communauté de communes de Bayeux Intercom,
- La communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom,
- La communauté de communes Seulles, Terre et Mer

Conformément à ses statuts, le comité syndical est composé de trois délégués titulaires désignés par chaque communauté de communes, auxquels s'ajoute un délégué titulaire supplémentaire par tranche pleine de 5 000 habitants.

En conséquence, Isigny-Omaha Intercom (27 195 hab) doit désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir échangé, désignent :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
1. Patrick THOMINES	1. Renaud FREDERIC
2. Hubert FURDYNA	2. Alexandre CHICOT
3. Yohann PESQUEREL	3. Christophe PACARY
4. Laurent KIES	4. Françoise PHILIPPE
5. David POTTIER	5. Olivier MADELAINE
6. Cédric POISSON	6. Alain GERVAIS
7. Denis MADOUASSE	7. Richard FOLLIOU
8. Mireille DUFOUR	8. Serge LEPELLETIER

Vote unanime.

c. *Collectea*

Pour exercer sa compétence gestion des déchets qui consiste au ramassage et au traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes adhère :

- Au syndicat mixte intercommunal des surplus ménagers du Bessin dit Collectéa,

Conformément aux statuts de Collectéa (article 7), le Conseil Communautaire doit désigner 13 délégués titulaires (1 délégué titulaire par tranche entière de 2000 habitants).

Liste des candidats :

Antoine DE BELLAIGUE, David POTTIER, Albert COURCHANT, Frédéric RENAUD, Denis LEMOIGNE, Laurent KIES, Olivier MADELAINE, Hubert FURDYNA, Nelly SURET, Savanna BONHOMME, Daniel PAIN, Marine VOISIN, Fabienne LEROY, Camille LECOINTRE, Yohann PESQUEREL.

15 candidats pour 13 places, il est donc proposé le vote à bulletin secret.

Résultat après dépouillement :

CANDIDATS	Nbre de voix
Antoine DE BELLAIGUE	60
David POTTIER	57
Albert COURCHANT	45
Frédéric RENAUD	64
Denis LEMOIGNE	49
Laurent KIES	52
Olivier MADELAINE	60
Hubert FURDYNA	56
Nelly SURET	60
Savanna BONHOMME	51
Daniel PAIN	59
Marine VOISIN	65
Fabienne LEROY	61
Camille LECOINTRE	55
Yohann PESQUEREL	63

Liste des candidats élus :

Délégués Titulaires
Yohann PESQUEREL
Frédéric RENAUD
David POTTIER
Antoine DE BELLAIGUE
Laurent KIES
Fabienne LEROY
Hubert FURDYNA
Olivier MADELAINE
Nelly SURET
Savanna BONHOMME
Daniel PAIN
Marine VOISIN
Camille LECOINTRE

d. Groupe d'Action Local (GAL).

Pour le Comité de Programmation

Le Président annonce aux élus que le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays du Bessin au Virois a obtenu une enveloppe de subvention du programme LEADER pour la période 2014-2020 destinée à financer des projets de développement rural sur son territoire.

A ce titre, notre structure est représentée lors du Comité de programmation du GAL par un binôme constitué d'un titulaire et d'un suppléant.

En conséquence, le Conseil Communautaire est invité à désigner les représentants de son intercommunalité.

Pour le Comité Technique

En 2018, le Groupe d'Action Locale LEADER (GAL) Pays du Bessin au Virois a engagé une action en faveur du maintien du commerce et de l'artisanat de vitrine en milieu rural.

Les créations, reprises, modernisations de commerces peuvent ainsi être soutenues par le programme LEADER sur le territoire du GAL Pays du Bessin au Virois.

Actuellement, le programme est en suspend dans l'attente éventuelle de nouveaux fonds.

En cas de nouvelles disponibilités financières le programme sera réouvert et des dossiers « artisanat/commerce » actuellement en attente pourront être présentés au Comité Technique.

Le Conseil Communautaire est donc invité à désigner un représentant (un technicien) pour siéger au Comité technique du LEADER.

Cet exposé entendu, le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité :

- Eric BARBANCHON représentant titulaire,
- Jean-Marc LEFRANC représentant suppléant.
Pour siéger au Comité de Programmation

- Sara LE CANU, technicienne d'Isigny-Omaha Intercom, représentante pour siéger au Comité Technique LEADER

Vote unanime.

e. Association de Développement territorial Local du Bessin (ADTLB)

L'ADTLB (Association de développement territorial local du Bessin) œuvre pour que le développement culturel de son territoire s'inscrive dans une démarche de développement durable valorisant les richesses du territoire. La répartition des membres actifs représentant les communes ou groupement de communes au Conseil d'Administration se fait de la manière suivante (art 11) :

- 4 représentants pour chacune des Communautés de communes de plus de 10 000 habitants,
- 3 représentants pour chacune des Communautés de communes de moins de 10 000 habitants,
- 3 représentants pour les communes adhérant à titre individuel de 500 habitants et plus,
- 3 représentants pour les communes adhérant à titre individuel de moins 500 habitants

En conséquence, afin de siéger au Conseil d'Administration de l'Association, 4 titulaires (pas de suppléants) doivent être élus par le Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne comme délégués titulaires pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association :

- Serge LEPELLETIER
- Maryvonne ROSOUX
- Françoise VASSELIN
- Catherine VIEL

Vote unanime.

f. SDEC Energie et Commission consultative pour la transition Energétique

Le SDEC Énergie est un syndicat mixte créé par les communes du Calvados en 1938. Il est propriétaire du réseau public de distribution d'électricité pour le compte des collectivités adhérentes. Le SDEC réalise des travaux, apporte des aides financières et gère l'éclairage public de plus de 80% des communes du Calvados. Il est principalement financé par les contributions de ses adhérents, les redevances de concessions, les aides de l'Etat à l'électrification rurale, la taxe sur l'électricité et les subventions.

Le SDEC œuvre pour la transition énergétique en conseillant ses adhérents et les usagers pour réduire les consommations énergétiques et en développant des projets innovants en la matière.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le comité syndical du SDEC ÉNERGIE, par délibération en date du 15 décembre 2015, a créé la commission consultative pour la Transition Energétique, constituée à nombre égal de délégués du SDEC ENERGIE et de représentants des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le rôle de cette commission est de coordonner les différentes actions de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange des données pour une mise en œuvre optimisée de la politique énergétique locale.

Le règlement intérieur de cette commission prévoit que chaque établissement dispose d'un représentant.

La mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) au 1^{er} janvier 2017 impose à la commission Consultative pour la Transition Energétique de revoir sa composition à compter de 2017.

Afin de permettre la représentation d'Isigny-Omaha Intercom au sein du SDEC Energie, le Conseil Communautaire est invité à désigner 4 représentants dont :

- 2 délégués au SDEC ÉNERGIE,
- 2 représentants à la Commission Consultative.

Cet exposé entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne pour être délégués au SDEC ÉNERGIE :

- Cédric POISSON
- David POTTIER

- Désigne pour être représentants à la Commission Consultative :

- Anthony LEVÉQUE
- Cédric POISSON

Vote unanime.

g. Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières du Bessin (SIARB)

Depuis le 1^{er} janvier 2018 avec la compétence GEMAPI, la Communauté de communes est en représentation substitution de ses communes membres au SIARB.

Le SIARB a été créé le 1^{er} janvier 2013 à la suite de la dissolution des syndicats de la Tortonne et du SIAABO.

20 communes sont membres de ce syndicat, 18 d'Isigny-Omaha Intercom et 2 de Bayeux Intercom :

Bernesq, Blay, Bricqueville, Cartigny l'Épinay, Castilly, Crouay, La Folie, Le Breuil en Bessin, Le Molay Littry, Le Tronquay, Lison, Rubercy, Ste Marguerite d'Elle, Saint-Marcouf du Rochy, Saint Martin de Blagny, Saon, Saonnet, Trévières,

Campigny et Cottun.

Le syndicat a pour objet toute action, études avant travaux, travaux, animation sur le réseau hydrographique de son territoire dans l'application des compétences suivantes :

- La restauration, l'entretien des cours d'eau et des zones humides riveraines ;
- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des membres du syndicat dans le cadre de ses compétences ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance et de suivi des milieux aquatiques dans sa limite territoriale ;
- La réalisation d'actions collectives préconisées dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Les cours d'eau concernés sont la Tortonne, l'Esque, le Ruisseau du moulin d'Anneby, l'Elle et leurs affluents.

Les ressources du syndicat sont assurées en partie par la contribution des communes adhérentes (calculée pour 50% sur la population et 50% sur la longueur des berges situées sur le territoire communal).

Le Conseil Communautaire est donc invité à nommer 1 titulaire et 1 suppléant par commune.

Commune	Titulaire	Suppléant
BERNESQ		
BLAY		
BRICQUEVILLE		
CARTIGNY L'EPINAY		
CASTILLY		

CROUAY		
LA FOLIE		
LISON		
LE BREUIL EN BESSIN		
LE MOLAY LITTRY		
LE TRONQUAY		
RUBERCY		
SAON		
SAONNET		
ST MARCOUF DU ROCHY		
ST MARTIN DE BLAGNY		
STE MARGUERITE D'ELLE		
TREVIERES		

Sachant que les communes doivent proposer des candidats, le Président demande à l'Assemblée que les communes citées ci-dessus, retournent leurs documents, dans les plus brefs délais, auprès de la Direction de l'Intercommunalité.

Vote unanime.

h. Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Il s'agit du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités et de leurs établissements. C'est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé à GUYANCOURT (78).

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, cultures, chèques réduction... (Voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques ») qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Notre adhésion au CNAS étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant doit verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (Nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) x la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités).

Aussi, il convient au Conseil Communautaire de désigner un membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. Il est proposé aussi qu'un agent du service ressources humaines, représente les agents.

Les Conseillers Communautaires, à l'unanimité, décident de désigner Monsieur Jean-Noël GUIBET, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et de proposer que Madame Corinne VAUTIER, agent du service ressources humaines, représente les agents.

Vote unanime.

i. Hisséo la Normandie

En avril 2017, le Conseil Communautaire a délibéré pour participer au financement de l'association Hisséo La Normandie, retenue par la Région dans le cadre d'un appel à projet pour la mise en place d'un groupe d'action locale permettant de faire bénéficier les porteurs de projets publics et privés du territoire de Fonds Européens des Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP).

Il est donc proposé que la Communauté de Communes soit représentée au sein du Comité de Sélection DLAL FEAMP.

Ce comité est composé de représentants de structures publiques et privées.

Le rôle du Comité est de :

- Piloter la stratégie
- Sélectionner, suivre les projets
- Veiller au respect des politiques communautaires,
- Promouvoir et communiquer sur le programme DLAL FEAMP et ses actions.

Pour siéger au comité de sélection, il convient de proposer la candidature d'un titulaire et d'un suppléant.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne Jean-Marc LEFRANC titulaire et Eric BARBANCHON suppléant.

Vote unanime.

j. Calvados Attractivité

L'action volontariste du Département vise à favoriser le « bien vivre » dans le Calvados à travers toutes les dimensions sur lesquelles il agit au quotidien : infrastructures routières et portuaires, immobilier d'entreprise, action sociale, environnementale, culturelle, éducative, sportive ou touristique qui en font un acteur majeur de l'attractivité du territoire.

Calvados Attractivité a sollicité la Communauté de Communes pour désigner deux représentants pour siéger à l'assemblée générale de l'Agence d'Attractivité du Calvados.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner 1 membre pour le collège institutionnel et 1 membre pour le collège des acteurs du tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Eric BARBANCON pour le collège institutionnel et Jean-Marc LEFRANC pour le collège des acteurs du tourisme au sein de l'Assemblée

Générale de l'Agence d'Attractivité du Calvados.

Vote unanime.

k. Mission locale du bocage au Bessin

La Mission Locale a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale. Elle les informe, les conseille, les accompagne dans leur parcours d'accès à l'autonomie, à la qualification et à l'emploi. Elle construit avec eux un parcours personnalisé vers et dans l'emploi avec la mobilisation des partenaires locaux, des entreprises, des collectivités territoriales, de l'Etat et de la Région.

Le Conseil Communautaire est invité à désigner deux membres minimums pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée décident de nommer au Conseil d'Administration de la Mission Locale :

- Sonia MALHERBE
- Patricia GADY-DUQUESNE
- Anthony LEVÊQUE

Vote unanime.

l. IngéEAU

Le Département du Calvados a créé par délibération du 20 juin 2016, une Agence Technique Départementale sous forme d'un établissement public administratif, IngéEAU Calvados qui a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements intercommunaux une expertise et une assistance technique dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des ressources en eaux et des inondations.

Elle a pour vocation d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations.

Selon l'article 5 des statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale du 20 juin 2016 « sont membres de l'Agence départementale du Calvados, les communes, les syndicats de communes et les EPCI du Département ayant adhéré après sa création ».

Siègent avec voix délibérative, les conseillers départementaux pour le Département, le Maire ou son représentant (adjoint ou conseiller municipal) pour les communes, le/la Président(e) ou son représentant pour les syndicats de communes et les EPCI.

L'assistance apportée aux collectivités se concrétise par un conseil de base, la mise à disposition de savoir-faire et la mutualisation des compétences. Pour cette mission de base, l'adhésion est de 0.15€/habitant (population DGF).

Des missions spécifiques peuvent également être confiées à IngéEau sur devis.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De désigner Alain CORNIERE comme représentant titulaire à l'agence,

- De charger le Président de signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de cette décision.

Vote unanime.

m. Comité consultatif de la réserve de Cerisy la Forêt

L'ancienne Communauté de Communes de Balleroy le Molay Littry avait un représentant (son Président) au Comité Consultatif de la réserve naturelle nationale de la forêt domaniale de Cerisy.

Vu la création de l'intercommunalité Isigny-Omaha Intercom au 1^{er} janvier 2017, il est demandé au conseil de désigner son/sa représentant(e) au comité consultatif.

Pour information, le comité consultatif présidé par le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL) donne son avis sur le plan de gestion de la réserve naturelle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Albert COURCHANT comme représentant au Comité Consultatif de la réserve de Cerisy-la-Forêt.

Vote unanime.

n. Syndicat Mixte pour l'Informatisation des collectivités (SMICO)

Le SMICO, syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités, a pour mission d'accompagner les collectivités locales et les établissements publics dans leurs démarches liées à la pratique des technologies de l'information et de la communication pour leurs besoins propres de gestion.

Le SMICO agit en tant que prestataire de services dans une logique de mutualisation et s'engage à assurer de manière continue des prestations régulières et adaptées à l'évolution des besoins.

Le syndicat assure les interventions sur site ou téléphoniques concernant l'installation, la formation et l'assistance sur toutes les applications des logiciels CEGID PUBLIC devenu EKSAE.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer pour :

- Désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la communauté de communes au sein du comité syndical.
- Charger enfin Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de ces décisions.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée, désignent Monsieur Henri LECHIEN, titulaire et Monsieur Jean-Noël GUIBET, suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du Comité Syndical et chargent Monsieur le Président de signer toutes pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de cette décision.

Vote unanime.

o. Le Pôle Métropolitain

Face à un contexte territorial en évolution, le Pôle Réseau du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole propose à ses membres de se fédérer autour d'enjeux métropolitains tels que : l'attractivité, la mobilité, l'enseignement supérieur et la recherche, la santé, les schémas d'aménagement de l'espace. Il pilote et

coordonne les réflexions portant sur ces enjeux pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire au sein de la Normandie, de la France et de l'Europe.

En partant du principe d'additionnalité des forces, la vocation du Réseau est d'être un espace de réflexion faisant émerger des orientations structurées représentatives des attentes des adhérents. Ceci afin que les membres du pôle soient pleinement représentés pour les choix qui engagent l'avenir, vis-à-vis des instances publiques tant nationales que régionales dans les grandes constructions à venir.

Dans cette perspective, le dialogue et le partage d'expérience entre les territoires permettra de participer à la construction de politiques solidaires et équilibrées de développement des territoires en Normandie de l'ouest.

Pour cela, les EPCI doivent pouvoir se regrouper de façon volontaire.

Le Pôle Métropolitain est constitué d'EPCI couvrant essentiellement la Normandie de l'ouest et des départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne. Il a pris la forme d'un syndicat mixte à la carte, solution souple qui permet à chaque EPCI de ne participer qu'aux seuls travaux intéressant directement son territoire et sa population.

Les champs d'intervention d'un Pôle Métropolitain portent sur les domaines suivants :

- Développement économique ;
- Promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture ;
- Aménagement de l'espace par la coordination des Scots dont le périmètre correspond à celui du pôle concerné ;
- Développement des infrastructures et des services de transport ;
- Promotion d'un modèle de développement durable ;
- Amélioration de la compétitivité et de l'attractivité de son territoire ;
- Aménagement du territoire infra-départemental et infrarégional.

Isigny-Omaha Intercom a intégré le pôle en décembre 2019. L'installation des représentants aura lieu lors de la séance du 18 septembre 2020.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce pour nommer les personnes suivantes :

Au Comité Syndical :

Titulaire : Patrick THOMINES Suppléant : Christophe PACARY

Titulaire : Eric BARBANCHON Suppléant : Henri LECHIEN

Au Bureau du Pôle Métropolitain :

Patrick THOMINES, représentant membre du Comité Syndical

Vote unanime.

2. Composition de la Commission d'Appel d'Offre.

Le Président indique qu'à la suite des élections du 11 juillet 2020, il convient de nommer de nouveaux membres pour la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'Assemblée délibérante.

Elle a les rôles suivants :

- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- Elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- Elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Considérant l'article L. 1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres de tous les EPCI doit invariablement être composée de son Président et de cinq membres élus.

Il convient de désigner 5 titulaires et 5 suppléants (par liste) pour siéger à la CAO :

Sont candidats et élus en tant que titulaires :

- Henri LECHIEN
- Guillaume BERTIER
- Alain CORNIERE
- Erick DORAND
- Philippe LAUNAY

Sont candidats et élus en tant que suppléants :

- Anthony LEVÊQUE
- Frédéric RENAUD
- Cédric POISSON
- David POTTIER
- Albert COURCHANT

Vote unanime.

3. Evolution de la délibération sur la composition du Bureau.

Le Président propose à l'Assemblée, l'annulation du point numéro 3 pour le reporter au prochain Conseil Communautaire du 24 septembre 2020.

Vote unanime.

4. Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents.

Les montants maximums des indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des EPCI mentionnés à l'article L.5211-12 du CGCT sont déterminés pour chaque catégorie d'EPCI, par décret en Conseil d'État.

Pour Isigny-Omaha Intercom, en plus du Président, sont élus 12 Vice-Présidents.

L'enveloppe maximale pour une population totale comprise entre 20 000 et 49 900 habitants est de 2 625,35€ pour le Président et de 12 Vice-Présidents x 961,85€ (11 542,20€) soit un total de 14 167,55€ par mois.

POPULATION TOTALE (habitants)		Valeur de l'indice brut 1027 : 46 672,81 Euros, décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017					
		Président		Vice-Président			
		Taux maximal (en % de l'I. B. 1027)	Valeur de l'indemnité au 1er janvier 2019		Taux maximal (en % de l'I. B. 1027)	Valeur de l'indemnité au 1er janvier 2019	
			Annuelle	Mensuelle		Annuelle	Mensuelle
-500		12,75%	5 950,78	495,90	4,95%	2 310,30	192,53
500 à 999		23,25%	10 851,43	904,29	6,19%	2 889,05	240,75
1000 à 3499		32,25%	15 051,98	1 254,33	12,37%	5 773,43	481,12
3500 à 9999		41,25%	19 252,53	1 604,38	16,50%	7 701,01	641,75
10 000 à 19 999		48,75%	22 752,99	1 896,08	20,63%	9 628,60	802,38
20 000 à 49 999		67,50%	31 504,15	2 625,35	24,73%	11 542,19	961,85
50 000 à 99 999		82,49%	38 500,40	3 208,37	33,00%	15 402,03	1 283,50
100 000 à 199 999		108,75%	50 756,68	4 229,72	49,50%	23 103,04	1 925,25
+200 000		108,75%	50 756,68	4 229,72	54,37%	25 376,01	2 114,67

Monsieur le Président indique qu'il souhaite minimiser l'enveloppe théorique maximale.

Il est proposé que le Président et les 12 Vice-Présidents perçoivent 90% de l'enveloppe maximale soit :

- Président : 60,75% de l'indice brut 1027 indice majoré 830 soit 2 362,81€
- 12 Vice-Présidents : 22,25% de l'indice brut 1027 indice majoré 830 soit 865,39€

A l'unanimité, les conseillers communautaires :

- Fixent le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président des Vice-Présidents :
 - o Président : 60,75% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - o 12 Vice-Présidents : 22,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Décident que le versement de ces indemnités prendra effet au 11 juillet 2020
- Indiquent que le montant de ces indemnités sera imputé sur les crédits ouverts au budget principal et sera automatiquement revalorisé à chaque variation de l'indice de référence 1015.

Il est précisé que les indemnités des élus sont soumises à l'impôt, à la CSG-RDS et ouvrent droit à une retraite obligatoire relevant de l'Ircantec. Depuis janvier 2019, le prélèvement à la source s'applique sur les indemnités de fonction.

Vote unanime.

5. Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales :

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-Président en charges des finances.

Monsieur Henri LECHIEN indique que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Ce Fonds national unique est donc alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des groupements et des communes dont le potentiel financier agrégé est supérieur à un certain seuil.

Les modalités de calcul et de répartition (communes et EPCI) du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont précisées par une circulaire tous les ans.

Le Préfet a adressé le 17 juillet dernier aux Présidents d'EPCI et aux maires de leurs communes membres une fiche d'information sur la répartition de droit commun ainsi qu'une fiche d'information sur les répartitions dérogatoires auxquels il est possible d'avoir recours.

Il est rappelé que le montant global du FPIC 2019 était de 813 019 € pour notre intercommunalité.

Il est proposé d'opter pour une répartition à la majorité des 2/3 avec majoration à +30% de la part EPCI sur le même principe que pour la répartition 2018 et 2019.

Ci-dessous, extrait de la fiche d'information FPIC 2020.

Fiche d'information FPIC 2020 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC			
Exercice	2020	Département	14
Ensemble Intercommunal :	200066801	CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	
Données de référence			
PFIA/hab moyen	641,92	PFIA/hab moyen DOM	462,29
Rev/hab moyen France	15 081,60	EFA moyen France	1,137203
Rev/hab moyen Métropole	15 217,40	Rang du dernier éligible Métropole	745
Rev/hab moyen DOM	10 394,81	Rang du dernier éligible DOM	10
Données relatives à l'ensemble intercommunal (EI)			
Population INSEE	27 195		
Population DGF	30 249		
Population DGF pondérée	40 294		
PFIA	18 588 815		
PFIA par habitant de l'EI	461,33		
Potentiel fiscal/hab moyen des communes de l'EI	523,29		
Potentiel financier/hab moyen des communes de l'EI	627,02		
Revenu/hab moyen de l'EI	12 292,02		
Effort fiscal agrégé (EFA)	1,050279		
Indice synthétique de prélèvement de l'EI	0,000000		
Indice synthétique de reversement de l'EI	1,205799		
Rang de l'EI	208		
CIF	0,667525		

Monsieur LECHIEN précise que l'attribution du FPIC est soumise au respect de certains critères notamment celui de l'effort fiscal qui doit être supérieur à 1 sous peine de perte de cette dotation.

Il est important de rester attentif à l'évolution de ces critères.

Fiche d'information FPIC 2020 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Exercice	2020	Département	14							
Ensemble intercommunal :		200066801	CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM							
Données relatives aux communes membres de l'EPCI										
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Données pour répartition alternative du FPIC							
			Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2019	Rang DSU 2019	Rang DSR 2019	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
14023	ASNIERES-EN-BESSIN	79	757,42	672,43	11 009,48			25 234	0	412
14035	BALLEROY-SUR-DROME	1 498	590,69	469,61	11 283,19			4 715	0	10 017
14050	BAZOQUE	199	604,66	548,42	12 224,50			11 489	0	1 300
14063	BERNESQ	222	584,91	477,35	11 446,76			11 721	0	1 499
14078	BLAY	412	525,32	444,48	12 878,98			7 990	0	3 098
14103	BREUIL-EN-BESSIN	416	453,42	382,95	12 005,19			2 178	0	3 624
14107	BRICQUEVILLE	206	643,17	550,80	9 012,66			11 838	0	1 265
14121	CAHAGNOLLES	260	592,22	505,79	12 680,85			16 189	0	1 734
14124	CAMBE	624	566,31	483,84	13 754,06			6 616	0	4 353
14132	CANCHY	234	569,59	476,74	13 261,00			13 994	0	1 623
14136	CARDONVILLE	115	480,20	416,19	8 322,92			1 592	0	946
14138	CARTIGNY-L'EPINAY	323	536,57	468,81	10 023,84			5 102	0	2 378
14140	CASTILLON	369	506,84	417,76	11 169,02			5 789	0	2 876
14165	COLLEVILLE-SUR-MER	391	674,09	465,88	13 441,04			18 534	0	2 291
14168	COLOMBIERES	240	735,20	634,70	13 337,67			23 050	0	1 289
14182	CORMOLAIN	452	528,72	433,97	10 968,59			5 014	0	3 377
14204	CRICQUEVILLE-EN-BESSIN	232	630,22	540,99	12 897,69			15 690	0	1 454
14209	CROUAY	563	508,53	431,28	12 186,93			2 782	0	4 373

Fiche d'information FPIC 2020 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Exercice	2020	Département	14							
Ensemble intercommunal :		200066801	CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM							
Données relatives aux communes membres de l'EPCI										
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Données pour répartition alternative du FPIC							
			Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2019	Rang DSU 2019	Rang DSR 2019	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
14224	DEUX-JUMEAUX	68	803,03	690,43	10 656,81			23 917	0	335
14239	ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE	131	708,13	651,67	11 449,38			18 732	0	731
14256	ETREHAM	381	509,90	427,36	14 367,27			8 575	0	2 951
14272	FOLIE	108	770,06	636,62	12 063,87			21 888	0	554
14281	FORMIGNY-LA-BATAILLE	852	658,94	563,75	11 726,36			12 877	0	5 107
14282	FOULOGNES	209	489,53	404,70	12 292,36			4 063	0	1 686
14298	GEFOSSE-FONTENAY	185	808,75	756,58	13 335,77			27 776	0	904
14312	GRANDCAMP-MAISY	2 567	670,09	527,56	16 155,02			8 087	0	15 132
14342	ISIGNY-SUR-MER	3 860	719,12	561,07	11 532,27			4 548	0	21 202
14367	LISON	476	542,08	407,72	10 269,53			5 805	0	3 469
14369	LITTEAU	299	539,72	466,84	12 985,35			11 876	0	2 188
14370	MOLAY-LITTRY	3 071	611,85	516,93	11 725,75			3 894	0	19 825
14378	LONGUEVILLE	318	563,07	473,11	11 583,46			7 854	0	2 231
14391	MAISONS	416	543,68	477,69	15 180,85			13 290	0	3 023
14397	MANDEVILLE-EN-BESSIN	383	597,41	500,77	13 635,65			16 870	0	2 533
14439	MONFREVILLE	108	880,73	800,13	13 363,13			27 836	0	484
14445	MONTFIQUET	114	693,55	599,30	11 538,66			20 336	0	650
14453	MOSLES	369	557,72	473,61	12 539,04			9 106	0	2 613
14468	NORON-LA-POTERIE	405	426,40	352,18	11 366,46			2 612	0	3 752

Fiche d'information FPIC 2020 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC										
Exercice		2020		Département		14				
Ensemble intercommunal :		200066801		CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM						
Données relatives aux communes membres de l'EPCI										
Données pour répartition alternative du FPIC										
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2019	Rang DSU 2019	Rang DSR 2019	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
14480	OSMANVILLE	578	1 666,64	1 650,35	12 087,69			33 094	0	0
14506	PLANQUERY	260	589,31	530,52	10 668,24			17 628	0	1 743
14547	RUBERCY	183	525,16	466,57	8 893,88			4 724	0	1 376
14586	SAINT-GERMAIN-DU-PERT	195	677,45	607,50	13 637,89			23 116	0	1 137
14590	SAINTE-HONORINE-DE-DUCY	136	543,55	443,21	12 221,17			6 742	0	988
14591	AURE SUR MER	928	540,55	453,99	13 921,98			6 792	0	6 781
14605	SAINTE-LAURENT-SUR-MER	443	772,35	702,17	19 979,59			29 891	0	2 266
14613	SAINTE-MARCOUF	115	586,84	502,55	10 527,50			9 571	0	774
14614	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	831	546,11	457,67	10 561,84			3 596	0	6 011
14622	SAINTE-MARTIN-DE-BLAGNY	148	673,95	589,76	11 880,34			19 424	0	867
14643	SAINTE-PAUL-DU-VERNAY	846	479,56	390,33	11 872,14			1 544	0	6 969
14652	SAINTE-PIERRE-DU-MONT	99	734,30	678,94	14 626,99			25 671	0	533
14664	SALLEN	328	625,85	568,69	10 221,55			12 314	0	2 070
14667	SAON	234	531,48	453,65	12 979,47			8 252	0	1 739
14668	SAONNET	326	477,42	395,44	9 899,01			3 851	0	2 697
14681	SURRAIN	180	657,57	592,31	13 196,17			20 709	0	1 082
14700	TOUR-EN-BESSIN	678	538,36	449,00	12 510,37			4 528	0	4 974
14705	TOURNIERES	161	543,21	432,47	11 499,84			7 606	0	1 170
14711	TREVIERES	974	568,49	446,19	11 705,23			8 405	0	6 768

Fiche d'information FPIC 2020 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC										
Exercice		2020		Département		14				
Ensemble intercommunal :		200066801		CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM						
Données relatives aux communes membres de l'EPCI										
Données pour répartition alternative du FPIC										
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2019	Rang DSU 2019	Rang DSR 2019	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
14714	TRONQUAY	803	482,31	397,51	12 516,95			2 010	0	6 577
14716	TRUNGY	229	552,98	470,19	13 435,67			16 666	0	1 636
14745	VIERVILLE-SUR-MER	419	863,68	731,06	16 171,71			30 319	0	1 917
TOTAL		30 249								

A l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante optent pour la répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 de l'enveloppe du FPIC 2020 sur la base d'une majoration de la part EPCI au plus près de + 30%.

Ci-après, répartition du FPIC 2020 entre communes membres et EPCI.

Fiche d'information FPIC 2020 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice 2020

Département 14

Ensemble intercommunal: 200066801 CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)

Montant prélevé Ensemble intercommunal	0
Montant reversé Ensemble intercommunal	847 967
Solde FPIC Ensemble intercommunal	847 967

Cet Ensemble intercommunal est

Le Président,
Patrick

Commune de copropriétaires
14330
LE MOLAY-LITTRY
Isigny-Omaha Intercom

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement				Reversement			Solde FPIC		
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	0		566 038	735 849	396 227		566 038	650 593
Part communes membres	0	0	0		281 929	112 118	451 740		281 929	197 374
TOTAL	0	0	0		847 967	847 967	847 967		847 967	847 967

Répartition du FPIC entre communes membres

Code INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes membres					
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
14023	ASNIERES-EN-BESSIN	0		589		589	413
14035	BALLEROY-SUR-DROME	0		14 310		14 310	1007
14050	BAZOQUE	0		1 857		1 857	1300
14063	BERNESQ	0		2 142		2 142	1500
14078	BLAY	0		4 426		4 426	3099
14103	BREUIL-EN-BESSIN	0		5 177		5 177	3624
14107	BRICQUEVILLE	0		1 807		1 807	1265
14121	CAHAGNOLLES	0		2 477		2 477	1734
14124	CAMBE	0		6 218		6 218	4353
14132	CANCHY	0		2 318		2 318	1623
14136	CARDONVILLE	0		1 351		1 351	946
14138	CARTIGNY-L'EPINAY	0		3 397		3 397	2378
14140	CASTILLON	0		4 108		4 108	2876
14165	COLLEVILLE-SUR-MER	0		3 273		3 273	2292
14168	COLOMBIERES	0		1 842		1 842	1290
14182	CORMOLAIN	0		4 824		4 824	3377
14204	CRICQUEVILLE-EN-BESSIN	0		2 077		2 077	1454
14209	CROUAY	0		6 247		6 247	4373
14224	DEUX-JUMEAUX	0		478		478	335
14239	ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE	0		1 044		1 044	731
14256	ETREHAM	0		4 216		4 216	2952
14272	FOLIE	0		791		791	554
14281	FORMIGNY-LA-BATAILLE	0		7 296		7 296	5108

14282	FOULOGNES	0	2 409	2 409	1 687
14298	GEFOSSE-FONTENAY	0	1 291	1 291	904
14312	GRANDCAMP-MAISY	0	21 617	21 617	15 132
14342	ISIGNY-SUR-MER	0	30 289	30 289	21 703
14367	LISON	0	4 955	4 955	3 489
14369	LITTEAU	0	3 126	3 126	2 789
14370	MOLAY-LITTRY	0	28 322	28 322	19 846
14378	LONGUEVILLE	0	3 187	3 187	2 231
14391	MAISONS	0	4 318	4 318	3 023
14397	MANDEVILLE-EN-BESSIN	0	3 618	3 618	2 533
14439	MONFREVILLE	0	692	692	480
14445	MONTFIQUET	0	928	928	650
14453	MOSLES	0	3 733	3 733	2 614
14468	NORON-LA-POTERIE	0	5 360	5 360	3 752
14480	OSMANVILLE	0	0	0	0
14506	PLANQUERY	0	2 490	2 490	1 743
14547	RUBERCY	0	1 966	1 966	1 377
14586	SAINT-GERMAIN-DU-PERT	0	1 624	1 624	1 137
14590	SAINTE-HONORINE-DE-DUCY	0	1 412	1 412	989
14591	AURE SUR MER	0	9 687	9 687	6 781
14605	SAINT-LAURENT-SUR-MER	0	3 237	3 237	2 266
14613	SAINT-MARCOUF	0	1 106	1 106	775
14614	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	0	8 587	8 587	6 011
14622	SAINT-MARTIN-DE-BLAGNY	0	1 239	1 239	869
14643	SAINT-PAUL-DU-VERNAY	0	9 955	9 955	6 969
14652	SAINT-PIERRE-DU-MONT	0	761	761	533
14664	SALLEN	0	2 957	2 957	2 070
14667	SAON	0	2 484	2 484	1 739
14668	SAONNET	0	3 853	3 853	2 698
14681	SURRAIN	0	1 545	1 545	1 082
14700	TOUR-EN-BESSIN	0	7 106	7 106	4 975
14705	TOURNIERES	0	1 672	1 672	1 170
14711	TREVIERES	0	9 668	9 668	6 768
14714	TRONQUAY	0	9 395	9 395	6 577
14716	TRUNGY	0	2 337	2 337	1 636
14745	VIERVILLE-SUR-MER	0	2 738	2 738	1 917
	TOTAL	0	281 929	281 929	197 374

Questions/informations :

Concernant les prochains travaux de voirie, le Président demande au service développement économique de prévenir les Maires des communes concernées.

Madame CATHERINE, Maire de Sainte Honorine de Duchy, demande si les horaires des commissions peuvent être modifiées.

Monsieur le Président répond que l'horaire correct serait 18h – 18h30.

Monsieur POISSON, Maire de CORMOLAIN, pose la question suivante : « Combien en moyenne de participants par Commission ? ».

Monsieur le Président annonce qu'une moyenne de 20 personnes par Commission, serait souhaitable.

Monsieur RENAUD, Maire de TOUR EN BESSIN, prend la parole et demande si la saison touristique est bien engagée.

Monsieur le Président dit que la saison estivale est bien engagée depuis le 14 juillet, elle est différente au vu des contraintes sanitaires mais nous avons quand même une bonne fréquentation des musées.

Monsieur le Président informe les élus du prochain Conseil Communautaire qui se déroulera le jeudi 24 septembre 2020 salle des fêtes du Molay-Littry.

Monsieur le Président souhaite aux membres de l'Assemblée de bonnes vacances.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h30.